



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le jeudi 10 avril 2025 — N° 201**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner l'importance des chambres de commerce.

---

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 15<sup>e</sup> anniversaire de La Maison de la Sérénité.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le Mois des enfants de militaires.

---

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Maurice Richard.

---

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de féliciter de jeunes athlètes de la circonscription de Soulanges pour leur participation à la Mare Nostrum Cup.

**10 avril 2025**

---

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'autisme.

---

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ann Mathieu.

---

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.

---

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de l'action bénévole.

---

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Laval.

---

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Service animation jeunesse de l'Outaouais.

---

À 9 h 53, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

10 avril 2025

---

Les travaux reprennent à 10 h 04.

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Bonnardel, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 février 2025 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant le moratoire sur l'émission de nouveaux permis d'hébergement touristique dans le Vieux-Montréal;

(Dépôt n° 2455-20250410)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 20 mars 2025 par M. Derraji (Nelligan) concernant une demande visant à contrer la pratique de « chauffeur inc. »;

(Dépôt n° 2456-20250410)

La réponse à la question écrite n° 249 concernant l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2022-2023, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 février 2025 par M. Ciccone (Marquette).

(Dépôt n° 2457-20250410)

---

Mme la présidente dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 490 de la Loi électorale, dans le cadre de l'élection partielle du 17 mars 2025 dans la circonscription électorale de Terrebonne.

(Dépôt n° 2458-20250410)

**10 avril 2025**

---

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, elle dépose :

Le calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2025-2026.  
(Dépôt n° 2459-20250410)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 1<sup>er</sup>, 2, 3, 8 et 9 avril 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux. Le rapport contient des amendements au projet de loi.  
(Dépôt n° 2460-20250410)

### **Dépôts de pétitions**

M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 205 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès aux écoles catholiques françaises pour les enfants de familles d'immigrants italiens après la Seconde Guerre mondiale (versions française et anglaise).  
(Dépôt n° 2461-20250410)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

**10 avril 2025**

---

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Julien, ministre responsable des Infrastructures, retire certains propos non parlementaires.

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient les votes reportés le 9 avril 2025 sur les motions pour formuler un grief présentées au cours du débat sur le discours du budget ainsi que sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste multirécidiviste des déficits pour son manque de vision, de rigueur et de contrôle dans sa gestion des finances publiques.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 424 en annexe)

Pour : **29** Contre : **69** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Zaga Mendez (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour son refus d'inclure au budget de nouvelles mesures permettant d'aller chercher des revenus additionnels auprès des plus fortunés de notre société afin d'atténuer les impacts de l'austérité caquiste sur la population québécoise.

**3049**

**10 avril 2025**

---

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **425** en annexe)

Pour : **8** Contre : **90** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Paradis (Jean-Talon). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son budget 2025-2026 qui prévoit un déficit historique de 13,6 milliards de dollars en raison d'un manque de vision et d'une mauvaise gestion des finances publiques.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **426** en annexe)

Pour : **29** Contre : **69** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le dépôt d'un budget 2025-2026 qui établit un nouveau déficit record et pour son incapacité à offrir aux Québécoises et aux Québécois les services auxquels ils ont droit.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **427** en annexe)

Pour : **29** Contre : **69** Abstention : **0**

---

**10 avril 2025**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ et la ministre de l'Habitation pour son manque de volonté politique pour régler la crise du logement et pour l'absence de nouvel investissement pour la construction de logement social et de mesure structurante pour contrôler la spirale inflationniste et spéculative dans le secteur de l'habitation dans le budget 2025-2026.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **428** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de planification et de vision pour l'industrie touristique québécoise.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **429** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

**10 avril 2025**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Grandmont (Taschereau). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour ce budget injuste, qui abolit le bouclier fiscal qui venait en aide à 140 000 personnes défavorisées.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **430** en annexe)

Pour : **28** Contre : **69** Abstention : **1**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Caron (La Pinière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le dépôt du budget 2025-2026, qui ne répond pas aux besoins pressants et croissants des personnes âgées en matière de soutien à domicile.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **431** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

**10 avril 2025**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Zanetti (Jean-Lesage). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la Coalition avenir Québec et son ministre de l'Éducation pour son budget 2025-2026, qui n'est pas à la hauteur des défis énormes du système d'éducation qui mettent à mal la réussite des élèves, tels que la pénurie de main-d'œuvre, la vétusté des écoles et le système à trois vitesses à l'origine de la ségrégation scolaire.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **432** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le dépôt d'un budget 2025-2026 qui ne couvre pas les besoins du réseau de l'éducation.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **433** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

10 avril 2025

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Bouazzi (Maurice-Richard). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ et la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour son budget qui ne prévoit ni mesure de nationalisation des parcs éoliens, ni investissements significatifs dans la transition écologique et qui prive le Québec de leviers stratégiques et de revenus essentiels pour l'État dans un contexte où investir massivement dans l'énergie propre et publique constitue à la fois une nécessité écologique et une opportunité économique majeure pour le Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 434 en annexe)

Pour : **8** Contre : **90** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Prass (D'Arcy-McGee). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir déposé un budget 2025-2026 qui ne garantit pas les ressources et les moyens requis pour répondre aux besoins des usagers, ni de maintenir durablement les services sociaux à la population.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 435 en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

**10 avril 2025**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ de ne pas répondre, à travers son budget, aux vraies doléances des travailleurs et des travailleuses, ceux et celles qui sont les vrais créateurs et créatrices de richesse.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **436** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ et le ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour son budget, qui envoie un signal contraire à l'urgence d'agir face aux changements climatiques alors que le Québec est encore loin d'atteindre ses objectifs de décarbonation.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **437** en annexe)

Pour : **28** Contre : **69** Abstention : **1**

---

**10 avril 2025**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Dufour (Mille-Îles). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son incapacité à répondre à la crise du logement en négligeant à la fois le soutien à la construction résidentielle et l'adoption de mesures facilitant l'accès à la propriété.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **438** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ d'abandonner la réussite éducative des élèves autochtones et de faire fi des constats alarmants faits par la Vérificatrice générale du Québec sur la réussite éducative des élèves autochtones.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **439** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

**10 avril 2025**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir sabré les budgets en sécurité publique alors que le Québec est confronté à une augmentation importante de violence et de sinistres.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **440** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son improvisation et son budget 2025-2026 qui, avec ses compressions, fragilisent l'enseignement supérieur et fait perdre du terrain à nos cégeps et à nos universités.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **441** en annexe)

Pour : **29** Contre : **69** Abstention : **0**

---

**10 avril 2025**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour l'absence de plan d'action dans son budget afin de répondre adéquatement à l'ensemble des recommandations du rapport Laurent et veiller au bien-être des enfants du Québec, particulièrement ceux sous la protection de l'État.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **442** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Chassin (Saint-Jérôme). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour n'avoir pas mené l'examen rigoureux des dépenses budgétaires auquel il s'était engagé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **443** en annexe)

Pour : **21** Contre : **77** Abstention : **0**

---

**10 avril 2025**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fortin (Pontiac). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget, qui affaiblit encore davantage un réseau déjà fragilisé par une réforme introduisant une structure additionnelle, par un ajout de fonctionnaires et une diminution des services directs à la population.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **444** en annexe)

Pour : **29** Contre : **69** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision et d'investissements dans la lutte à la pauvreté et la lutte aux inégalités sociales.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **445** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Marissal (Rosemont). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ de son choix de soumettre le réseau de la santé et des services sociaux à un sous-financement chronique pour les prochaines années.

**10 avril 2025**

---

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **446** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Garceau (Robert-Baldwin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son inaction dans le dossier des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, et ce malgré la situation critique dans laquelle celles-ci se trouvent.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **447** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Labrie (Sherbrooke). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ de ne pas assurer les investissements nécessaires pour mettre en œuvre le virage urgent vers des services de soins et de maintien à domicile, recommandé par la Commissaire à la santé et au bien-être afin de répondre adéquatement aux défis colossaux du vieillissement de la population québécoise.

**10 avril 2025**

---

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **448** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Morin (Acadie). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir réduit le financement du programme « Affaires internationales » du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et la portée des actions de diversification des marchés pour le Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **449** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Derraji (Nelligan). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le dépôt d'un budget 2025-2026 qui place au dernier rang de ses priorités le transport collectif.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **450** en annexe)

Pour : **28** Contre : **70** Abstention : **0**

---

**10 avril 2025**

---

Est enfin mise aux voix la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **451** en annexe)

Pour : **69** Contre : **29** Abstention : **0**

---

L'Assemblée tient le vote reporté le 9 avril 2025 sur la motion proposée par Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate qu'en date de la dernière reddition de comptes réalisée le 30 novembre 2024, plus d'un tiers des projets visés par la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure ne sont toujours pas en phase de réalisation, et ce, malgré les pouvoirs exceptionnels contenus dans cette loi;

QU'elle prenne acte de l'annulation, du report ou de la mise sur pause de nombreux projets d'infrastructure dans la foulée de la publication du Plan québécois des infrastructures 2025-2035;

QU'enfin, l'Assemblée nationale constate que l'inscription d'un projet au Plan québécois des infrastructures ne constitue plus une garantie raisonnable de réalisation d'un tel projet.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **452** en annexe)

Pour : **29** Contre : **68** Abstention : **0**

---

**10 avril 2025**

---

L'Assemblée tient le vote reporté le 9 avril 2025 sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi n° 91, Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 453 en annexe)

Pour : **69** Contre : **24** Abstention : **4**

En conséquence, le projet de loi n° 91 est adopté.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Morin (Acadie), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 60<sup>e</sup> anniversaire de la doctrine Gérin-Lajoie, énoncée le 12 avril 1965 par le ministre Paul Gérin-Lajoie, qui a affirmé le droit du Québec à exercer une action internationale autonome dans ses domaines de compétence;

QU'elle reconnaisse que cette doctrine a jeté les bases de la politique internationale du Québec, lui permettant de signer ses propres ententes internationales et de promouvoir ses spécificités;

QU'elle constate que, dans un contexte de crise mondiale, il est plus que jamais nécessaire que le Québec parle en son nom propre sur la scène internationale;

10 avril 2025

---

QU'elle réaffirme l'importance pour le Québec de maintenir une présence active et affirmée sur la scène internationale, en cohérence avec les principes établis par la doctrine Gérin-Lajoie;

QU'enfin l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'élargir la portée de la doctrine Gérin-Lajoie.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Poulin (Beauce-Sud), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant l'harmonisation des prix de l'essence; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Grande Bibliothèque, une institution qui a profondément transformé l'accès au savoir et à la culture au Québec;

QU'elle rende hommage aux bâtisseuses et aux bâtisseurs qui ont mené à sa création, notamment le premier ministre Lucien Bouchard et la ministre de la Culture et des Communications de l'époque, Louise Beaudoin, ainsi que Lise Bissonnette, première présidente-directrice générale de la Grande Bibliothèque du Québec;

10 avril 2025

---

QU'elle reconnaisse le rôle essentiel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec comme carrefour de la connaissance qui contribue à faire du Québec une société apprenante;

QU'enfin, elle exprime son engagement à soutenir la mission de cette essentielle institution culturelle du Québec, pour les générations futures.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'augmentation anticipée du nombre de demandeurs d'asile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Bonnardel, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n°95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mercredi 23 avril 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 24 avril 2025, après les avis touchant les travaux des commission vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 20 mai 2025, de 9 h 45 à 12 h 10;

10 avril 2025

---

QU'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance  
Association des garderies privées du Québec  
Association des garderies non subventionnées en installation  
Rassemblement des garderies privées du Québec  
Association des cadres de centre de la petite enfance  
Fédération de la Santé et des Services Sociaux –  
Confédération des syndicats nationaux  
Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec – Centrale des syndicats du Québec  
Vérificatrice générale du Québec.  
Fédération étudiante collégiale du Québec  
Rassemblement pour la laïcité  
Collectif Petite-Enfance  
Ma place au travail  
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador –  
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador  
Association québécoise des centres de la petite enfance

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

10 avril 2025

---

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE la ministre de la Famille soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives.

**10 avril 2025**

---

Du consentement pour déroger à l'article 19.1 du Règlement Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séances de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 25 avril 2025, M. Paradis (Jean-Talon) s'adressera à M. Jolin-Barrette, ministre responsable des Relations canadiennes, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'impasse de la troisième voie caquiste face aux refus du Canada de donner suite aux demandes historiques du Québec ».

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

M. Bonnardel, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 22 avril 2025, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

---

**10 avril 2025**

---

À 11 h 44, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 22 avril 2025, à 13 h 40.

**SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le jeudi 10 avril 2025, à 12 h 25, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 91 Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

10 avril 2025

---

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion pour formuler un grief de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 424)

**POUR - 29**

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Leduc (QS)	Tanguay (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Nichols (IND)	
Chassin (IND)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
Ciccione (PLQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	

**CONTRE - 69**

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Dubuc)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	
(Portneuf)	Haytayan (CAQ)	Poulet (CAQ)	

10 avril 2025

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Zaga Mendez (Verdun) :

(Vote n° 425)

**POUR - 8**

Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Labrie (QS)	Zaga Mendez (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Leduc (QS)	Zanetti (QS)

**CONTRE - 90**

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Morin (PLQ)	
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Nichols (IND)	
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	

**10 avril 2025**

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Paradis (Jean-Talon) :

**(Vote n° 426)**

*(Identique au vote n° 424)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle :

**(Vote n° 427)**

*(Identique au vote n° 424)*

---

10 avril 2025

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 428)

**POUR - 28**

Arseneau (PLQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Grandmont (QS)	Nichols (IND)	
Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)	
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)	

**CONTRE - 70**

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Provençal (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Rivest (CAQ)
Asselin (CAQ)	Chassin (IND)	Julien (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Simard (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Tardif (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	(Hull)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Picard (CAQ)	
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
(Portneuf)	Haytayan (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Proulx (CAQ)	

**10 avril 2025**

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

**(Vote n° 429)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

10 avril 2025

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Grandmont (Taschereau) :

(Vote n° 430)

**POUR - 28**

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Grandmont (QS)	Nichols (IND)	
Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)	
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)	

**CONTRE - 69**

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélangier (CAQ) (Orford)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	
	Haytayan (CAQ)	Poulet (CAQ)	

**ABSTENTIONS - 1**

Chassin (IND)

**10 avril 2025**

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Caron (La Pinière) :

**(Vote n° 431)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Zanetti (Jean-Lesage) :

**(Vote n° 432)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) :

**(Vote n° 433)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Bouazzi (Maurice-Richard) :

**(Vote n° 434)**

*(Identique au vote n° 425)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Prass (D'Arcy-McGee) :

**(Vote n° 435)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

**10 avril 2025**

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition :

**(Vote n° 436)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) :

**(Vote n° 437)**

*(Identique au vote n° 430)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Dufour (Mille-Îles) :

**(Vote n° 438)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

**(Vote n° 439)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

**10 avril 2025**

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) :

**(Vote n° 440)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) :

**(Vote n° 441)**

*(Identique au vote n° 424)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) :

**(Vote n° 442)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

10 avril 2025

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 443)

**POUR - 21**

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Morin (PLQ)	
Bérubé (PQ)	Garceau (PLQ)	Nichols (IND)	
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Paradis (PQ)	
Chassin (IND)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	

**CONTRE - 77**

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamothe (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Tremblay (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Dubuc)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	(Chapleau)	Zaga Mendez (QS)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Poulet (CAQ)	

**10 avril 2025**

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fortin (Pontiac) :

**(Vote n° 444)**

*(Identique au vote n° 424)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) :

**(Vote n° 445)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Marissal (Rosemont) :

**(Vote n° 446)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Garceau (Robert-Baldwin) :

**(Vote n° 447)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Labrie (Sherbrooke) :

**(Vote n° 448)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

**10 avril 2025**

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Morin (Acadie) :

**(Vote n° 449)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Derraji (Nelligan) :

**(Vote n° 450)**

*(Identique au vote n° 428)*

---

10 avril 2025

---

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 451)

**POUR - 69**

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	
	Haytayan (CAQ)	Poulet (CAQ)	

**CONTRE - 29**

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Leduc (QS)	Tanguay (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Nichols (IND)	
Chassin (IND)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	

10 avril 2025

---

Sur la motion de Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) :

(Vote n° 452)

**POUR - 29**

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Leduc (QS)	Tanguay (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Nichols (IND)	
Chassin (IND)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
Ciccione (PLQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	

**CONTRE - 68**

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	
(Portneuf)			

10 avril 2025

---

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant l'adoption du projet de loi n° 91, Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec :

(Vote n° 453)

**POUR - 69**

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Chassin (IND)	Julien (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Dubuc)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	(Hull)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Picard (CAQ)	
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Poulet (CAQ)	

**CONTRE - 24**

Beauchemin (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (IND)	
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Dufour (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)	
(Mille-Îles)			

**ABSTENTIONS - 4**

Arseneau (PQ)	Bérubé (PQ)	Gentilcore (PQ)	Paradis (PQ)
---------------	-------------	-----------------	--------------